



## **CAPD du 15 décembre 2015**

### **Déclaration du SE-UNSA**

Monsieur le Directeur Académique,

Après les récents évènements tragiques que chacun garde en mémoire, nul ne peut ignorer les risques de récurrence, à n'importe quel moment et à tout endroit du territoire. Chacun doit donc prendre ses responsabilités car les écoles, comme tous les établissements recevant du public, peuvent constituer une cible potentielle.

La circulaire interministérielle n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs prévoyait un exercice de mise en sécurité et la rédaction des PPMS dans des délais trop courts.

Suite à la demande du SE-UNSA, une nouvelle circulaire ministérielle devrait être adressée aux recteurs pour programmer les exercices de confinement avant la mi-janvier et la rédaction des PPMS avant la mi-février. Ces délais restent courts notamment pour l'exercice de confinement qui nécessite de se rapprocher de la gendarmerie ou de la police.

La précipitation et l'impréparation peuvent être sources de stress et d'incompréhension pour les enfants, les familles, les personnels, d'autant plus que les locaux des écoles ne sont pas adaptés pour un exercice de confinement. Pour le SEUNSA la faisabilité reste donc très problématique.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer l'avancement de nos collègues.

Cette CAPD est attendue. Le besoin de connaître son avancement et les préoccupations d'ordre salarial sont légitimes.

Depuis des années, alors que leurs missions se complexifient, nos collègues vivent la diminution inexorable de leur pouvoir d'achat et la dévalorisation de leur métier. S'agissant du projet d'avancement de ce jour, le SE-Unsa rappelle son opposition au principe de promotions différenciées et revendique un avancement accéléré, déconnecté de la notation, pour tous. Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne progresser qu'à l'ancienneté.

Le SE-Unsa a remis le 9 décembre, à la Présidence de la République, la pétition qu'il a initiée pour que l'Isae, créée en 2013 pour les enseignants du primaire, atteigne enfin les 1200 euros de l'Isae des enseignants du 2nd degré. Avec plus de 53 000 signatures, elle démontre l'impatience des professeurs des écoles à être considérés à égalité avec les autres professeurs.

Le SE-Unsa, avec l'ensemble de la profession, attend désormais que l'État s'engage, sans tergiverser, pour annoncer l'aboutissement du plan de montée en charge de l'ISAE, d'ici la fin du quinquennat. L'École de la République et ses enseignants du primaire le méritent amplement.

Néanmoins, indemnité n'est pas salaire et il est toujours urgent qu'il y ait revalorisation des grilles de la fonction publique.

Mais au delà, la question de la rémunération des enseignants et celle de leur évaluation sont liées.

Au SE-UNSA, nous estimons que l'Education Nationale, plus que tout autre employeur, doit prévoir un accompagnement professionnel qui permette à chaque enseignant de faire part de ses besoins de formation. Or, comment évoquer lors de la visite d'inspection ses propres faiblesses, quand on sait que la note qui en découle sera déterminante dans le rythme d'avancement ?

Combien de temps faudra-t-il que nous rappelions ce paradoxe avant que les choses bougent ? Il faut sortir à tout prix de la forme archaïque de l'inspection que nous connaissons : d'après notre enquête, 73% de nos collègues sont en désaccord avec les modalités de leur évaluation. Une écrasante majorité. Le SE-Unsa souhaite un cadrage national des attendus de cette évaluation, et surtout des attendus reposant sur le référentiel métier afin d'éviter les pratiques isolées mais surtout, le facteur chance.

Le système "grand choix/choix/ ancienneté" n'existe que dans l'enseignement. L'immense majorité des fonctionnaires de notre pays ont aussi des pratiques d'évaluation plus professionnelles que notre archaïque inspection/notation.

La gestion des ressources humaines est le point faible de notre ministère, qui ne peut plus guère cacher ses carences en la matière.

Pour le SE-Unsa

Marianne GILLER, Françoise Evritt, Myriam PEUTOT, Nicole MELINE